



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-
EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2025 –
Séance du 09 décembre 2025	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20251209 – 035

L'an deux mil vingt-cinq le 09 décembre à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 04/12/2025, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Céline TARDY, Florian CHAYS, Vincent RONAT, Stéphanie BOURNHONNET, Phil FURHMANN conseillers.

Absents : Cécile DUPARC, Jonathan DUPARC et Raffaele SIBIO.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	10
Date de la convocation		
04/12/2025		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		
Signature de M. Philippe SAUTIER, secrétaire de séance		

**Objet : Animaux Secours - Convention communale fourrière
accueil d'animaux :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler la convention communale « fourrière accueil d'animaux » avec le Refuge de l'Espoir Animaux Secours d'Arthaz. Il précise que le nouveau tarif s'élève à 1.10 €/habitant et par an à compter du 1^{er} janvier 2026

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 :

Approuve la convention communale fourrière accueil d'animaux à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 1.10 €/habitant par an.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
M. MERMIN**